



Mesdames et Messieurs les Accompagnant.e.s des élèves en situation de handicap,

Dans le cadre de votre prise de poste vous bénéficiez d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60h. Cette formation a pour but de vous apporter des connaissances sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, de vous accompagner dans le perfectionnement de vos gestes professionnels et de vous permettre d'analyser votre pratique.

En raison de la crise sanitaire, votre formation n'a pu démarrer au mois d'avril dernier, comme cela avait été initialement prévu.

Nous venons aujourd'hui vers vous afin de vous exposer la façon dont va tout de même pouvoir se dérouler cette formation réglementaire, dont les modalités ont été adaptées au contexte actuel.

Les plans de formation revus et actualisés seront consultables à la mi-juillet sur le site ASH67, rubrique AESH : [http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/plan\\_de\\_formation/](http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/plan_de_formation/)

Les modalités usuelles de formation (conférences, ateliers en présentiel) ne pourront être mises en œuvre en raison du contexte sanitaire encore incertain.

La majeure partie de la formation se déroulera ainsi à distance, par la prise de connaissance des contenus des modules de formation qui vous sont accessibles sur le site de l'ASH67, rubrique AESH : <http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/>

Cette formation à distance sera complétée par des temps de visio-conférence avec différents intervenants.

## Entrer en formation

Le guide de prise de fonction vous parviendra par pli postal dans les meilleurs délais ; il est également consultable sur le site ASH67, rubrique AESH, onglet ressources : <http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/ressources/>

## Module 0 et Module 1

- Deux ordres de mission seront envoyés à votre école d'affectation.
- Ces deux modules de formation concernent les aspects réglementaires et institutionnels ainsi que les gestes professionnels de l'AESH.
- Vous pourrez en prendre connaissance dès à présent en vous rendant sur le site dédié. Afin de compléter ce temps de formation autonome à distance, nous vous demandons de nous faire parvenir 3 questions (par module) que vous vous posez au sujet des contenus travaillés.
- C'est par le biais du formulaire en pièce jointe « Formulaire Module 0 et Module 1 » que vous nous partagerez vos interrogations.

## Module 2, Module 3, Module 4 et Module 5

- Ces 4 modules concernent des troubles particuliers : les Troubles de la Conduite et du Comportement (TCC), les Troubles du Spectre Autistique (TSA), les Troubles Spécifiques des Apprentissages (TSLA) et les Troubles des Fonctions Motrices (TFM).
- Pour compléter votre formation et approfondir vos connaissances des besoins spécifiques des élèves et de ces troubles (TCC-TSA-TSLA-TFM), vous aurez accès à :

- Diverses ressources : lectures, vidéos, présentations, sitographie, etc.
- Des activités courtes et ludiques : quizz, prise de connaissance d'outils, etc.

<http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/>

- Vous devrez sélectionner 2 modules spécifiques parmi TCC, TSA, TFM et TSLA dans le but d'approfondir au moins l'un des deux en visio-conférence.
- Vous ferez part de votre sélection au service AESH, à la rentrée de septembre, par le biais d'un formulaire qui vous permettra en même temps de poser des questions sur les deux modules sélectionnés. Vous serez informés du module que vous pourrez approfondir en visio-conférence par l'envoi d'un ordre de mission.
- Un ordre de mission sera envoyé à votre établissement d'affectation précisant la date et l'horaire de la visio-conférence

## Groupes d'Analyse de Pratique Professionnelle

- Le déroulement de cette modalité de travail sera conditionné par le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée. Vous serez informés en temps et en heure de la suite qui y sera donnée
- 

Le tableau ci-après vous donne un aperçu du déroulement envisagé de votre formation initiale réglementaire.

Entrer dans la formation			
1.	<b>Consultation du Guide de prise de fonction</b>	Site ASH67-rubrique AESH- onglet ressources <a href="http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/ressources/">http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/ressources/</a>	Réception à domicile d'un guide de prise de fonction
Modules généralistes M0-M1			
2.	<b>Consultation et prise de connaissance des modules de formation à distance</b> <b>Module 0</b> <b>Module 1</b>	Site ASH67 – rubrique AESH – formation à distance <a href="http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/">http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/</a>	Deux ordres de mission (un par module) seront envoyés par le service AESH à l'établissement d'affectation entre <b>le 1<sup>er</sup> et le 3 juillet</b> . L'objet de chaque OM sera « formation virtuelle asynchrone »  <b>Précision sur les horaires *</b>
3.	<b>Envoi du formulaire « Module 0 et Module 1 »</b> Après consultation des contenus des deux modules, <b>envoi au service AESH d'un formulaire</b> de retour de poser des questions relatives aux 2 modules.	Envoi du formulaire « Module 0 et Module 1 » (en pièce jointe à ce courrier) au service AESH <a href="mailto:assistant.ash67@a-strasbourg.fr">assistant.ash67@a-strasbourg.fr</a>	Le formulaire est à renvoyer <b>pour le 7 septembre 2020 au plus tard</b>

	Vos questions seront traitées par les formateurs en charge des modules. Vous serez ensuite convoqué à deux visio-conférences traitant de vos questions.		
4.	<b>Participation à deux visio-conférences</b> en présence des formateurs en charge des modules.	Les liens de connexion pour les visio-conférences vous seront indiqués ultérieurement.	Les ordres de mission seront envoyés à l'établissement d'affectation. L'objet de l'OM sera « formation virtuelle synchrone » Les horaires indiqués seront à respecter <b>(1 visio-conférence de 1h 30 maximum dans la semaine 38 et 1 visio-conférence de 1h 30 maximum dans la semaine 39)</b>
<b>Modules spécifiques aux troubles M2 - M3 - M4 - M5</b>			
5.	<b>Consultation et prise de connaissance des 4 modules spécifiques aux troubles (TCC-TSA- TFM - TSLA ) de formation à distance</b>	Site ASH67 – rubrique AESH – formation à distance <a href="http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/">http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/</a>	Quatre ordres de mission (un par module spécifique) seront envoyés par le service AESH à l'établissement d'affectation entre le 1 <sup>er</sup> et le 3 juillet. L'objet de chaque OM sera « formation virtuelle asynchrone » <b>Précision sur les horaires *</b>
6.	<b>Envoi du formulaire « choix des modules de formation spécifiques et questions »</b> En parallèle du travail à distance de consultation de l'ensemble des modules, <b>envoi au service AESH d'un formulaire</b> de retour permettant - d'indiquer vos choix de 2 modules à approfondir en visio-conférence - de poser des questions relatives aux 2 modules choisis Vos questions seront traitées par les formateurs en charge des modules. Vous serez convoqué à une visio-conférence dont le sujet sera l'un des 2 modules choisis.	Envoi d'un formulaire (en pièce jointe à ce courrier) au service AESH <a href="mailto:assistant.ash67@a-strasbourg.fr">assistant.ash67@a-strasbourg.fr</a>	Le formulaire est à renvoyer <b>pour le 18 septembre 2020 au plus tard</b>
7.	<b>Participation à une visio-conférence</b> en présence du formateur en charge du module spécifique	Le lien de connexion pour chaque visio-conférence vous sera indiqué ultérieurement.	L'ordre de mission sera envoyé à l'établissement d'affectation L'objet de l'OM sera « formation virtuelle synchrone » Les horaires indiqués seront à respecter <b>(1 visio-conférence de 2h maximum entre le 29 septembre et le 16 octobre)</b>

## VALIDATION DE LA FORMATION INITIALE REGLEMENTAIRE

8.	<b>Réception d'une attestation de présence</b> , le cas échéant d'une lettre d'absence.		Envoi à l'établissement d'affectation - d'une attestation de présence à conserver - d'une lettre d'absence à renvoyer avec les pièces justificatives
----	---	--	--

*\*Les horaires précisés sur les ordres de mission qui concernent les formations autonomes à distance sont indicatifs. Vous pourrez accéder aux modules de formation à distance à tout autre moment de votre convenance, en respectant la date butoir de l'envoi du formulaire, cf. tableau ci-dessus.*

**NB : Il n'est pas nécessaire d'avoir réceptionné l'ordre de mission pour démarrer la consultation des modules de formation à distance. L'accès au site ASH67 / Rubrique AESH ne nécessite pas de code ni d'identifiant.**

### Rappels réglementaires

Les ordres de missions seront envoyés par mail dans votre établissement de rattachement. Ils stipuleront dates et horaires, bien que les formations ne soient pas organisées en présentiel.

**Merci de faire le lien avec la direction de l'établissement pour obtention de ces ordres de mission.** Concernant les AESH faisant partie d'un PIAL, l'ordre de mission est susceptible d'arriver à l'établissement de votre première affectation.

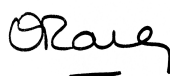
Votre participation à la formation fait partie de vos heures de service et est par conséquent obligatoire. Toute absence sera à justifier par le renvoi de la lettre d'absence accompagnée par la pièce justificative légale. Un retrait sur salaire peut être opéré en cas d'absence injustifiée.

Si les convocations devaient ne pas vous parvenir, ou pour tout complément d'information, nous vous remercions de le signaler à Madame Dreger Caroline en utilisant l'adresse mail [assistant.ash67@ac-strasbourg.fr](mailto:assistant.ash67@ac-strasbourg.fr).

**Frédérique RAUSCHER**

Inspectrice de l'éducation nationale

Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap



Au plaisir de vous retrouver,

Pour le Service de l'École Inclusive et l'inspection ASH,

Mme Dreger Caroline, Chargée de mission Formation

Mme Probst Olivia, Conseillère Pédagogique, Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

### Pièces jointes :

- formulaire « Module 0 et Module 1 »

- formulaire « sélection des modules de formation spécifiques et questions »

à renvoyer au service AESH à l'adresse suivante [assistant.ash67@ac-strasbourg.fr](mailto:assistant.ash67@ac-strasbourg.fr)